



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS TARUSATE

Délibération du Conseil communautaire du 11 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre le onze juillet à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Tarusate, dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil communautaire, sous la présidence de Laurent CIVEL, Président,

Date de la convocation : jeudi 04 juillet 2024

Présents :

Laurent CIVEL (RION-DES-LANDES), Jean-François BROQUERES (TARTAS), Dominique UROLATEGUI (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Patrick POSTIS (LESGOR), Christophe MARTINEZ (LALUQUE), Jean Didier BATBY (BEYLONGUE), Thierry BIBES (LE LEUY), Sabine DEHEZ (CARCEN-PONSON), Sylvie DUBOURG DAUGREILH (LAMOthe), Alain DUPAU (RION-DES-LANDES), Jacques DURAND (VILLENAVE), Jacques LARRIEU (SAINT-YAGUEN), Laurent NOLIBOIS (AUDON), Michèle PROSPER (CARCARES-SAINTE-CROIX), Nicolas SAUGNAC (GOUTS), Muriel BERGES (LALUQUE), Evelyne COURROS (TARTAS), Jean-Marie DARBAYAN (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Dominique DEGOS (TARTAS), Sylvie DUFAU (SOUPROSSE), Virginie LABORDE (BEGAAR), Claude LACOSTE (MEILHAN), Chantal MONDENX (RION-DES-LANDES), Annick SOUBIROU (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Corinne ZELLER (TARTAS)

Absents :

Patricia LOUBERE (MEILHAN), Jean-Pierre POUSSARD (BEGAAR), Philippe GOSELIN (TARTAS), Philippe JAMET (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Pascal LAFOURCADE (TARTAS), Vincent MARTEEL (RION-DES-LANDES), Sandrine MESPLEDE (RION-DES-LANDES)

Pouvoirs :

Christian DUCOS (SOUPROSSE) a donné pouvoir à Sylvie DUFAU, Francine COUDROY (PONTONX-SUR-L'ADOUR) a donné pouvoir à Dominique UROLATEGUI

Représentés :

Nombre de membres afférents	34
Nombre de membres en exercice	34
<u>Présents</u>	25
<u>Pouvoirs</u>	2
<u>Votants</u>	27

N° DEL20240711-008

PARTICIPATION AU PROGRAMME 2024-202 "REMPLACEMENT DU PADDOCK", DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DES MILIEUX NATURELS

Vu la délibération n° 03-09-15 en date du 29 septembre 2003 relative à l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays Tarusate au syndicat mixte de gestion des milieux naturels,



Monsieur le Président expose que la Communauté de Communes adhère au syndicat mixte de gestion des milieux naturels ; lequel a décidé d'engager un programme de remplacement du paddock.

En été, un prestataire organise pour le compte du Syndicat Mixte des balades équestres participant à la valorisation du Site d'Arjuzanx.

Lors de la réunion du 22 mars 2023, le Comité Syndical s'est prononcé favorablement sur le renouvellement de la convention d'autorisation d'occupation du domaine privé avec Mme Stéphanie Vacher (Domaine de Lassalle de Saint Lon les Mines) pour une durée de 3 ans.

Dans le cadre de la convention, sont mis à disposition divers biens permettant l'organisation de cette activité dont un enclos (paddock) et une partie d'un des bâtiments du site : Maison des Promenades (au lieu-dit Lenthe).

La clôture du paddock en pin traité classe 4 a été réalisée en 2010 par un prestataire.

Après plus de 10 ans, elle présente une vétusté et une dégradation telles que l'enclos n'assure plus en particulier la sécurité des chevaux, et ceci malgré les nombreuses opérations de restauration conduites annuellement.

Ce programme vise à déposer l'ancienne clôture et à refaire un enclos neuf qui apportera de nombreux bénéfices en termes de sécurité, gestion efficace et attractivité touristique.

La réfection de la clôture est l'opportunité de proposer une clôture plus résistante en s'orientant vers des bois denses à durabilité naturelle comme le châtaignier.

Il précise que le coût global de ce projet est estimé à 12 000 € HT et que la contribution financière demandée à la Communauté de Communes du Pays Tarusate s'élève à 300 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, ADOPTE A L'UNANIMITE,

ARTICLE 1 -

La participation au programme 2024-202- « remplacement du paddock » à hauteur de 300 €

ARTICLE 2 -

L'inscription des crédits nécessaires au BP 2024

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés



Laurent CIVEL